

Commission ad'hoc du Conseil communal

Chargée de l'examen de la motion de Mme Anne Viredaz pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la Commune

Bureau du Conseil Communal
Monsieur Cédric Milliquet,
Président
1009 Pully

Pully, le 23 janvier 2015

Concerne : motion Anne Viredaz pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la Commune

Monsieur le Président,

Ma commission s'est réunie hier soir 22 janvier afin d'analyser la motion mentionnée ci-dessus.

A la suite d'une déclaration de M. le Syndic relative à la présentation au Conseil, en mars prochain, d'un préavis concernant une « stratégie de communication » qui répondrait, partiellement, à tout le moins, à la motion de Mme Viredaz, la commission unanime a demandé à la motionnaire de patienter et formellement de retirer sa proposition.

La motionnaire s'est déclarée d'accord avec cette procédure (voir art. 69 ch. 3 du RCC), se réservant toutefois de revenir, au besoin, ultérieurement, devant le Conseil avec une nouvelle motion.

Dès lors, au nom de la Commission et de la motionnaire, je vous demande de retirer cet objet de l'ordre du jour. Cela étant, la motionnaire pourra toujours donner une explication au chapitre des « Divers » de l'ordre du jour si elle en manifeste l'intention.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour la Commission ad'hoc
Le président :

Léopold Cordey